



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## formation professionnelle

Question écrite n° 16794

### Texte de la question

M. Gérard Charasse appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur les graves conséquences du retard important de paiement du premier acompte de la subvention du ministère de l'agriculture aux établissements de formation professionnelle par alternance pour l'année scolaire 2002-2003. Ce retard a des conséquences graves en ce qu'il oblige les établissements à négocier des relais de trésorerie avec les banques pour le paiement des salaires, oblige à différer les charges immobilières et peut ainsi les contraindre à cesser leurs activités. En ce qui concerne l'institut de formation par alternance d'Escurolles (Allier), le versement qui intervenait habituellement pendant la deuxième quinzaine de Mars n'est toujours pas mandaté, ce qui pourrait provoquer une fermeture temporaire de l'établissement qui compte 120 élèves et la mise au chômage technique de 17 salariés. Il souhaiterait qu'il précise les dispositions qu'il compte prendre pour remédier à cette situation.

### Texte de la réponse

Le premier acompte de la subvention de fonctionnement pour les établissements par alternance a bien été délégué au cours du premier trimestre 2003. Il appartient ensuite au niveau régional d'assurer le mandatement auprès des établissements. Afin de préserver la trésorerie des établissements, le premier acompte a été versé sur la base des indices alors en vigueur. La publication imminente du décret portant revalorisation de la subvention 2003 permettra d'assurer un rattrapage sur le premier versement.

### Données clés

**Auteur :** [M. Gérard Charasse](#)

**Circonscription :** Allier (4<sup>e</sup> circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 16794

**Rubrique :** Enseignement agricole

**Ministère interrogé :** agriculture, alimentation et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture, alimentation et pêche

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 avril 2003, page 3079

**Réponse publiée le :** 28 juillet 2003, page 6012